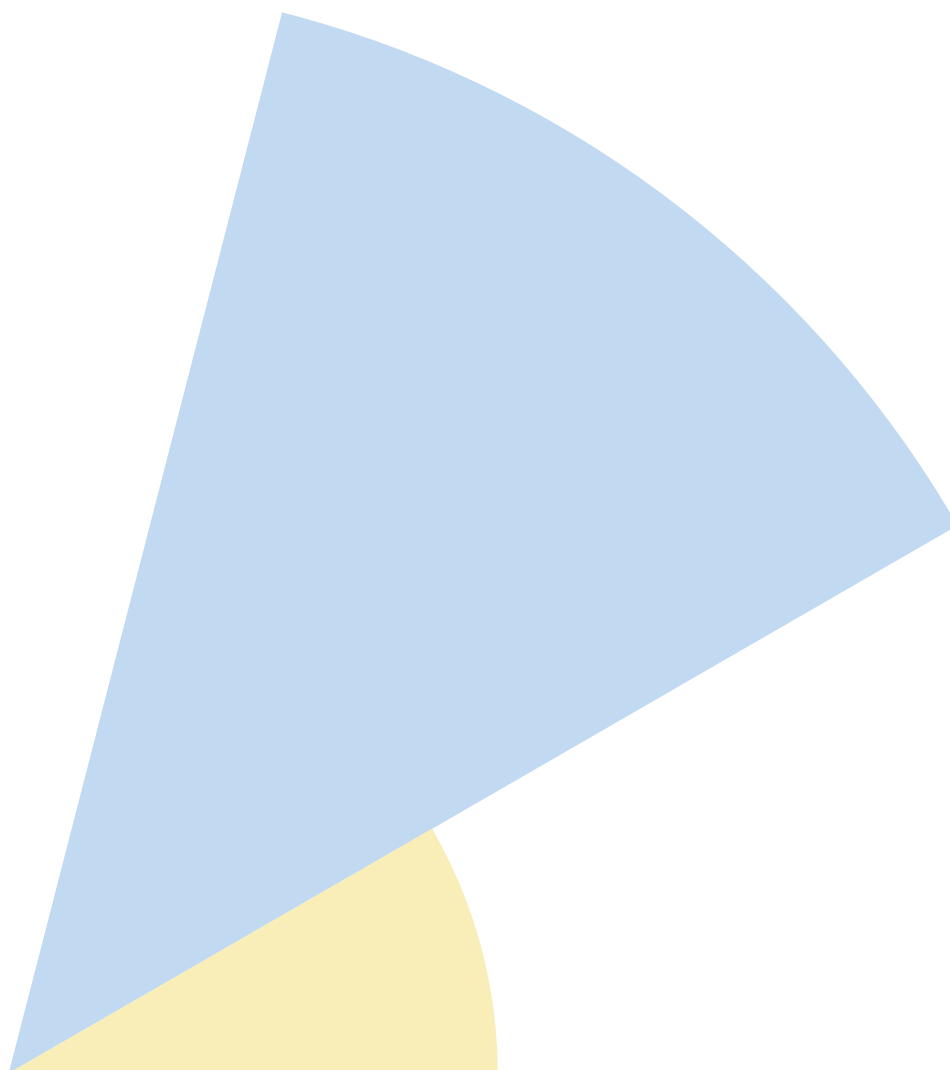


# **Pauvreté monétaire : plus fréquente et plus intense en Île-de-France que dans le reste du pays**



# Pauvreté monétaire : plus fréquente et plus intense en Île-de-France que dans le reste du pays

En 2020, près d'un Francilien sur six vit sous le seuil de pauvreté (défini au niveau métropolitain), soit une part plus importante qu'au niveau national. Toutefois, il existe de fortes disparités territoriales au sein de la région, le taux de pauvreté variant du simple au triple selon les départements. Les jeunes de moins de 30 ans ainsi que les familles monoparentales sont plus fréquemment touchés par la pauvreté, cependant moins que leurs homologues en province. Les prestations sociales représentent plus d'un tiers des revenus des ménages en situation de pauvreté. Sans ces prestations, le taux de pauvreté monétaire s'élèverait à 22,7 %.

En 2020, en Île-de-France, 15,5 % de la population des ménages fiscaux vit sous le seuil de pauvreté monétaire. Ce seuil est fixé de façon conventionnelle à 60 % du niveau de vie médian métropolitain. En 2020, selon la source Filosofi, il équivaut à un revenu disponible (revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner) de 1 120 euros mensuels par unité de consommation (UC). Ce dénombrement n'inclut que les « ménages fiscaux ordinaires ». Ainsi, il ne prend pas en compte certaines situations susceptibles d'être concernées par la pauvreté, comme celles des résidents en communauté (maisons de retraite, prisons, congrégations religieuses, etc.), qui représentent 2 % de la population recensée de la région, ou comme celles des sans-abri.

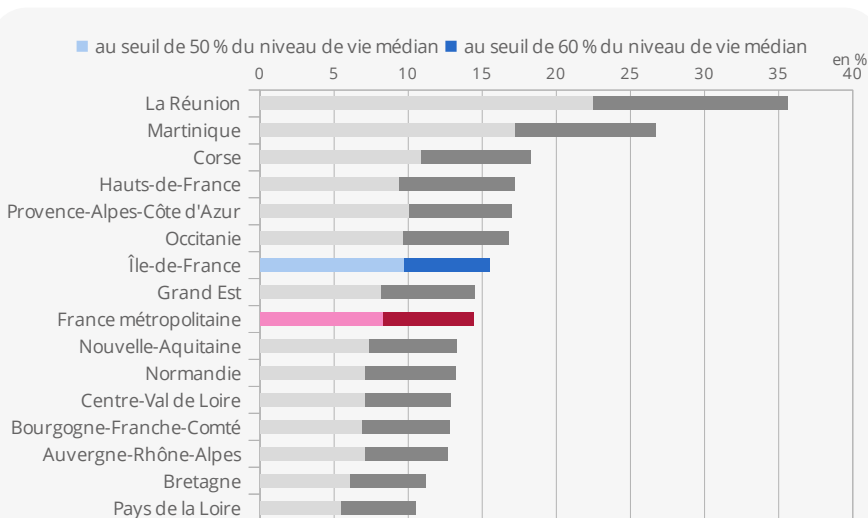
L'Île-de-France fait partie des régions métropolitaines où le taux de pauvreté est le plus élevé. Si l'on classe les treize régions de France métropolitaine par taux de pauvreté décroissant, la région se classe en 5<sup>e</sup> position ▶ **figure 1**. En 2020, son taux de pauvreté est 1,1 point de pourcentage plus élevé que celui de la France métropolitaine qui s'établit à 14,4 %.

Les situations de plus grande pauvreté peuvent être mises en évidence en fixant un seuil monétaire inférieur à celui de 60 % du niveau de vie médian, retenu usuellement. Au seuil de 50 % du niveau de vie médian, le taux reste pour l'Île-de-France au-dessus de la moyenne nationale : 9,7 % contre 8,3 % en France métropolitaine. Le classement des régions n'est pas réellement modifié. En France métropolitaine, l'Île-de-France se positionne parmi celles où le taux est le plus élevé (3<sup>e</sup> position).

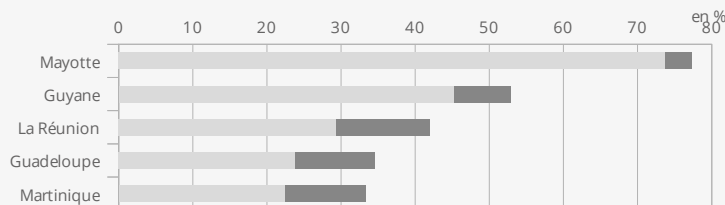
Le niveau de vie médian des personnes pauvres constitue un autre indicateur pour appréhender le degré de pauvreté : il s'établit en Île-de-France à 10 340 euros annuels par unité de consommation (UC), contre 10 740 pour la population en situation de pauvreté de l'ensemble de la France métropolitaine.

Ce niveau de vie médian des personnes pauvres est 2,4 fois inférieur à celui de l'ensemble de la population de la région (24 490 euros par UC). L'Île-de-France est la région de France métropolitaine où le niveau de vie médian des personnes pauvres est le plus faible.

## ▶ 1. Taux de pauvreté monétaire selon le seuil, par région



**Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.  
**Source :** Insee-DGFP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.



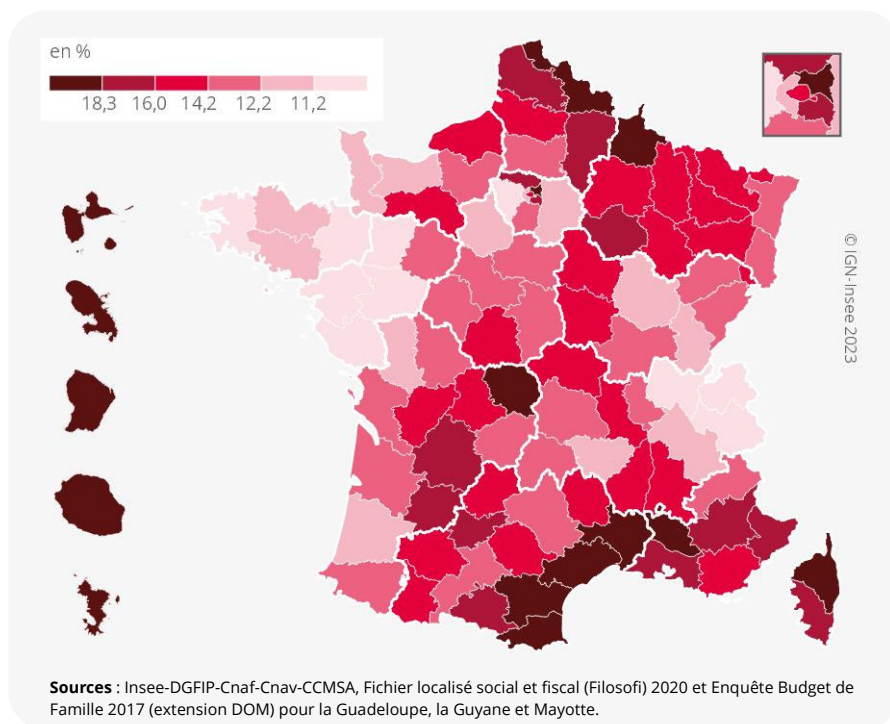
**Note :** du fait de la moindre qualité des sources administratives (notamment des adresses manquantes ou incomplètes), la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte n'ont pour l'instant pas pu être intégrées dans Filosofi. Pour pallier ce problème, l'enquête Budget de famille (BDF) réalisée par l'Insee dans tous les DOM en 2017 a été mobilisée. Elle permet notamment de calculer l'ensemble des indicateurs de pauvreté et d'inégalités monétaires sur tous les DOM et de comparer ces territoires entre eux.  
**Source :** Insee, Enquête Budget de Famille 2017 (extension DOM).

## Des territoires inégaux face à la pauvreté en Île-de-France

En France, les disparités départementales en matière de pauvreté sont notables ▶ **figure 2**. La pauvreté est plus marquée dans les départements d'outre-mer et en Seine-Saint-Denis avec des taux de pauvreté supérieurs à 25 %, ainsi que dans les départements du pourtour méditerranéen et dans ceux du nord (taux de pauvreté compris entre 18,3 et 20,7 %). À l'inverse, un quart des départements ont un taux de pauvreté inférieur à 12,2 %. Ils se situent pour l'essentiel dans le Grand Ouest, l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et en Île-de-France (Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne et Yvelines).

Dans ce contexte, trois des départements de la région font partie des plus pauvres. Ainsi, en 2020, le taux de pauvreté de la Seine-Saint-Denis (27,6 %) est le plus élevé des départements de France métropolitaine. Ceux du Val-d'Oise (17,0 %) et du Val-de-Marne (16,6 %) sont respectivement aux 15<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> places de ce classement. Paris (15,4 %) pointe à la 27<sup>e</sup> position. L'Essonne (13,2 %) occupe le 56<sup>e</sup> rang, les Hauts-de-Seine (11,9 %) le 75<sup>e</sup> et la Seine-et-Marne (11,7 %), le 80<sup>e</sup>. Enfin, les Yvelines (9,7 %) est le 3<sup>e</sup> département métropolitain où le taux de pauvreté est le plus faible.

## ▶ 2. Taux de pauvreté monétaire, par département

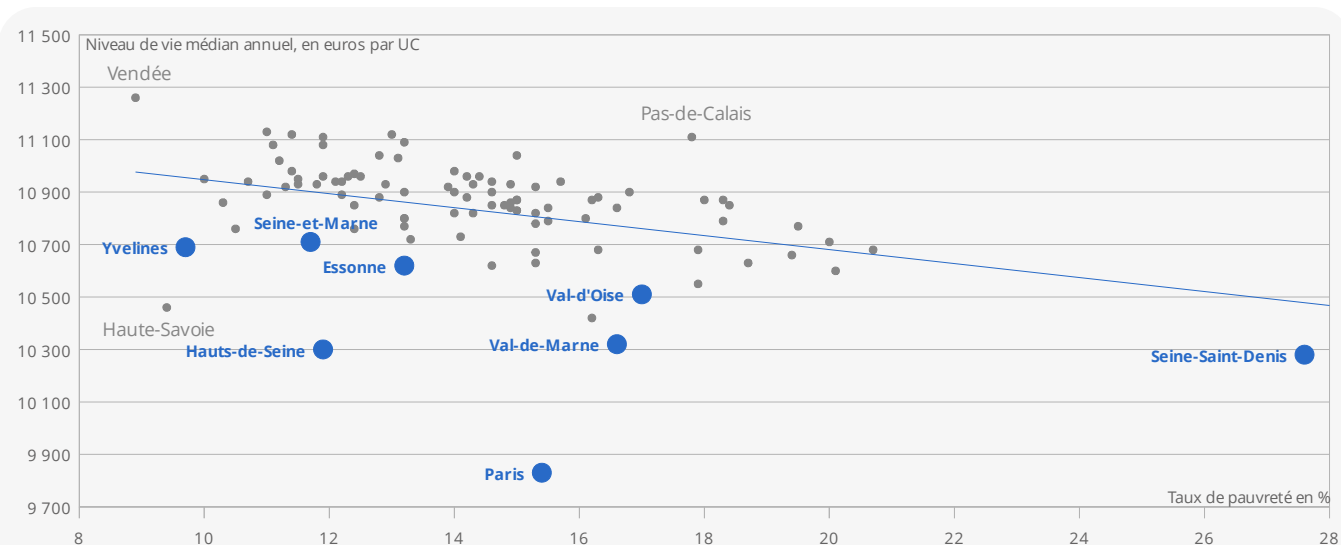


### Une pauvreté plus intense au sein de la région francilienne

Dans les départements de la région comme dans ceux du reste du territoire national, un taux de pauvreté élevé s'accompagne d'un niveau de vie médian plus faible des personnes pauvres ▶ **figure 3**.

Pour les départements de la région, le niveau de vie médian de la population pauvre est plus faible que celui des départements avec un taux de pauvreté similaire. L'Essonne, le Val-d'Oise, le Val-de-Marne, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et Paris se démarquent par un niveau de vie médian des plus pauvres parmi les dix plus faibles de France métropolitaine.

## ▶ 3. Taux de pauvreté monétaire et niveau de vie médian des personnes pauvres, par département



**Lecture** : dans l'Essonne, le taux de pauvreté est de 13,2 % et le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 10 620 euros par UC. Sur l'ensemble des départements de France métropolitaine, on observe une relation entre le taux de pauvreté et le niveau de vie médian des ménages pauvres, matérialisée par la droite d'ajustement.

**Champ** : France métropolitaine.

**Source** : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

## La pauvreté affecte davantage les jeunes et les familles monoparentales, mais moins qu'en province

Le taux de pauvreté varie de façon significative en fonction de l'âge. En Île-de-France, il atteint 19,3 % pour la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans, contre 9,6 % dans le cas où le référent est âgé de 75 ans ou plus **► figure 4.**

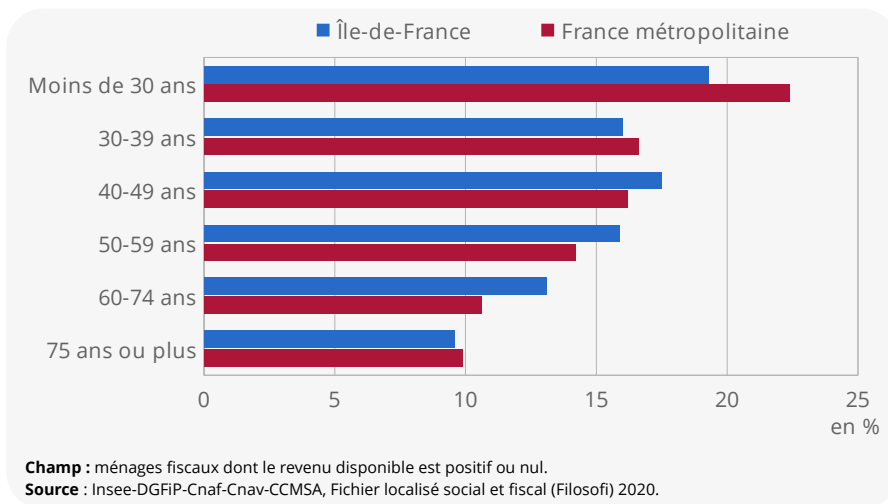
À l'inverse des autres classes d'âge, les habitants de la région âgés de 40 à 74 ans sont plus fréquemment touchés par la pauvreté que l'ensemble des résidents de France métropolitaine.

Les écarts sont les plus marqués pour les ménages les plus jeunes. L'Île-de-France fait en effet partie des régions de France métropolitaine où la pauvreté des jeunes est la moins fréquente (2<sup>e</sup> région où le taux de pauvreté de la population des ménages dont le référent est âgé de moins de 30 ans est le plus faible).

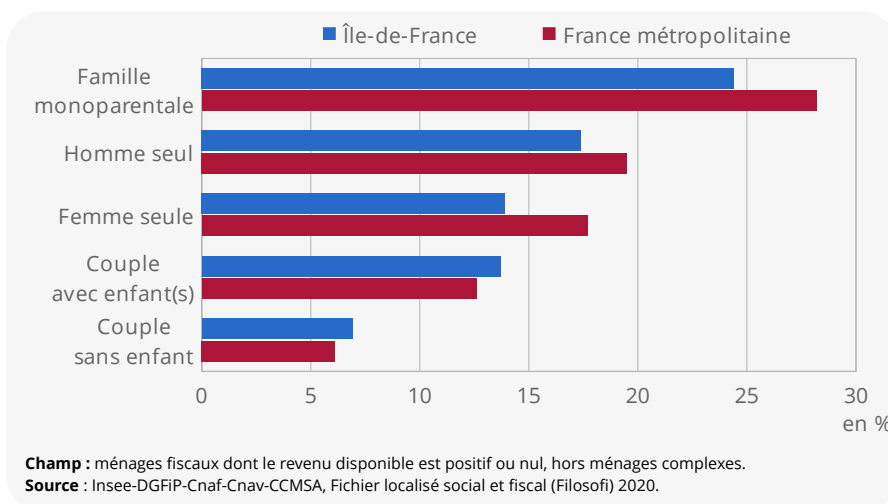
Indépendamment de l'âge, certaines catégories de ménages sont plus fréquemment affectées par la pauvreté.

En Île-de-France, 24,4 % de la population des familles monoparentales vit sous le seuil de pauvreté **► figure 5.** Les membres des familles monoparentales apparaissent ainsi 1,6 fois plus souvent pauvres que ceux de l'ensemble des ménages de la région (2,0 au niveau national). L'Île-de-France occupe le 13<sup>e</sup> rang des régions de France métropolitaine où le taux de pauvreté des familles monoparentales est le plus élevé. Après les familles monoparentales, ce sont les personnes vivant seules, femmes (13,9 %) ou hommes (17,4 %), qui sont les plus concernées par la pauvreté devant les couples avec enfant(s) (13,7 %) et ceux sans enfant (6,9 %).

### ► 4. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



### ► 5. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Dans la région, la précarité des couples avec ou sans enfant(s) est plus marquée qu'au niveau national.

Le dispositif Filosofi s'appuie sur les entités « ménages » et ne permet pas de calculer un taux de pauvreté des femmes d'une part et des hommes d'autre part. Dans les couples, le taux de pauvreté est donc le même pour les deux conjoints. Néanmoins, les

ménages composés de femmes vivant seules ou avec leur(s) enfant(s) représentent une part bien plus importante des ménages pauvres (40,7 % en France métropolitaine) que les ménages composés d'hommes vivant seuls ou avec leur(s) enfant(s) (25,7 % en France métropolitaine). Les femmes sont ainsi surreprésentées parmi les situations de pauvreté.

## Une pauvreté plus marquée dans le centre de la région

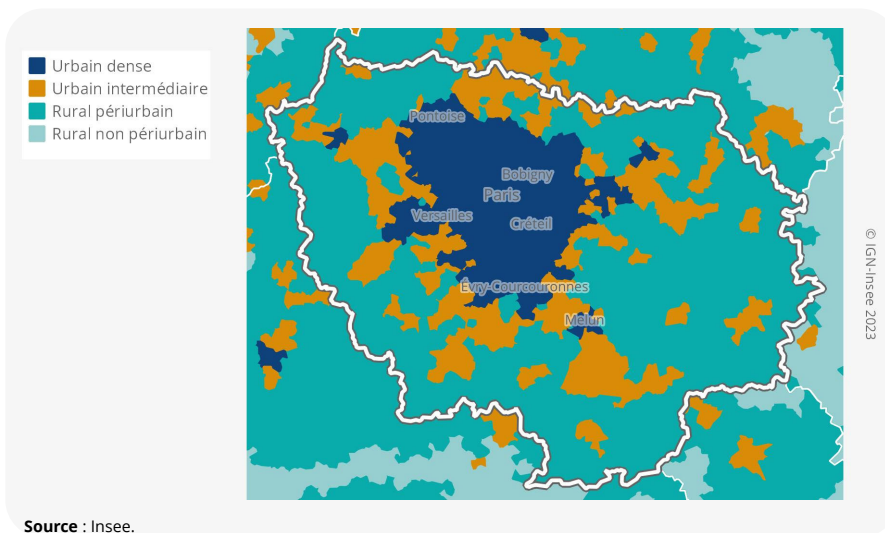
La grille communale de densité classe les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Le croisement de cette grille avec les aires d'attraction des villes permet de distinguer quatre **types d'espace** du plus urbain au plus rural ▶ **figure 6**.

La pauvreté affecte ces types d'espace de façon différenciée, avec de fortes disparités au sein de chaque catégorie d'espace. Elle est notamment plus présente dans les communes urbaines denses où elle touche 16,6 % de la population des ménages de la région contre 18,1 % en France métropolitaine ▶ **figure 7** (Clichy-sous-Bois 42 %, Noisy-le-Grand 17 %, Versailles 8 %). Le taux de pauvreté est moins élevé au sein des ceintures urbaines, des centres urbains intermédiaires (comme Montereau-Fault-Yonne 35 %, Fontainebleau 13 %, Rambouillet 7 %) et des communes urbaines de plus petite taille (comme La Ferté-Gaucher 23 %, Saint-Rémy-les-Chevreuse 5 %). Il est en effet inférieur au taux observé au plan national pour les communes de l'urbain intermédiaire (10,4 % contre 13,8 % en France métropolitaine).

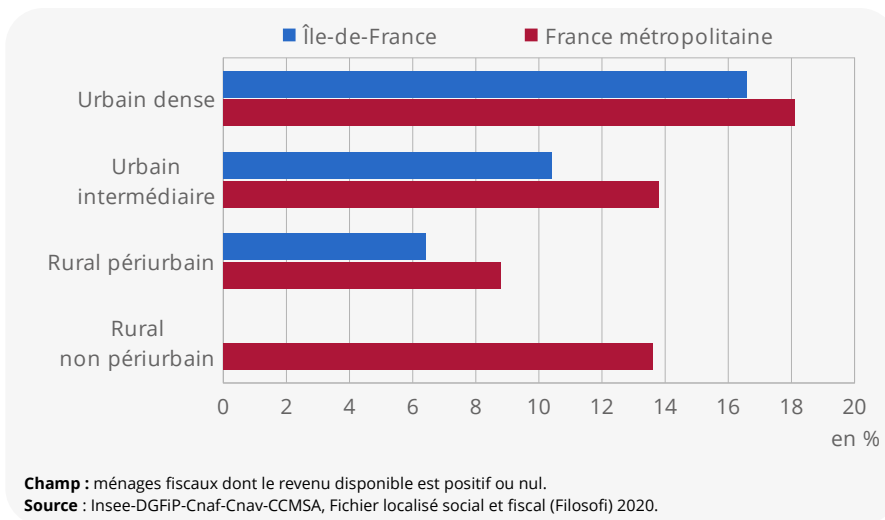
En Île-de-France, toutes les communes rurales sont périurbaines. Les communes rurales sous influence d'un pôle, qualifiées de « périurbaines », sont les moins touchées par la pauvreté. Le taux de pauvreté est d'un niveau bien inférieur à celui observé dans les communes de même type au plan national (respectivement 6,4 % et 8,8 %). Dans les autres régions de France métropolitaine, le taux de pauvreté varie de 7,7 % à 15,5 %.

Au nord de la ville de Paris, avec des taux de pauvreté supérieurs à 19,3 % les intercommunalités font partie des 10 % des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) les plus défavorisés, par rapport à l'ensemble des EPCI du territoire métropolitain ▶ **figure 8a**. À l'inverse, dans les Yvelines, l'Essonne et la Seine-et-Marne, les taux de pauvreté des communautés de communes sont parmi les plus faibles au niveau national.

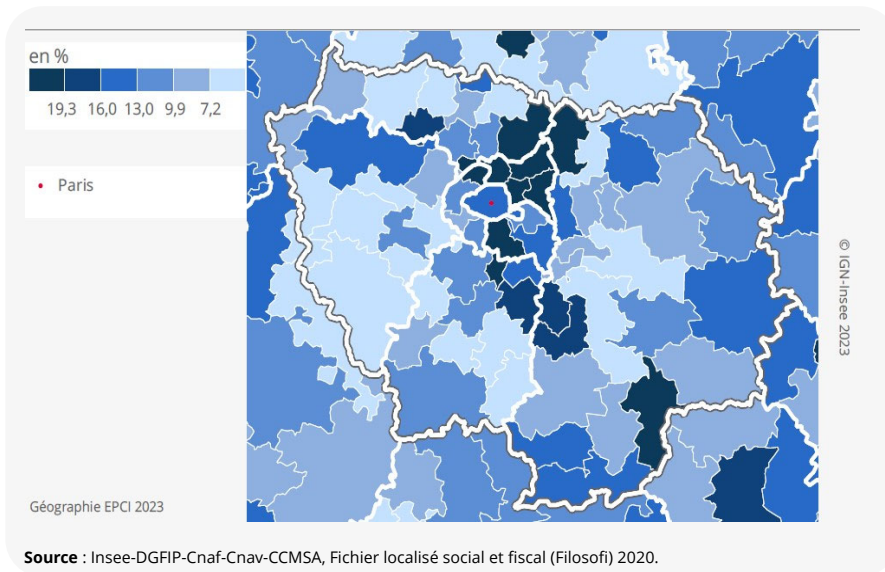
## ▶ 6. Approche fonctionnelle des espaces urbains et ruraux



## ▶ 7. Taux de pauvreté monétaire selon le type de commune



## ▶ 8a. Taux de pauvreté monétaire, par EPCI et EPT





## Encadré – La pauvreté monétaire et son halo toucheraient plus de 19 % des Franciliens

Les personnes en situation de pauvreté monétaire font face à diverses difficultés telles que des privations alimentaires et matérielles, le mal-logement ou encore l'exclusion sociale. Ces difficultés sont amplifiées lorsque le coût de la vie est élevé ; c'est le cas dans la région parisienne où, selon l'enquête sur les comparaisons spatiales de prix de 2022, il est supérieur de 7 % en moyenne par rapport à celui des autres régions de métropole (hors Corse). Dans ce contexte, les contraintes monétaires pèsent plus fortement sur les personnes les plus démunies. En particulier, des populations dont le niveau de vie est à peine supérieur au seuil national de pauvreté peuvent se trouver en situation de précarité.

Pour caractériser ces personnes et déterminer ainsi les contours d'un halo de la pauvreté, une approche consiste à calculer un nouveau seuil de pauvreté en se référant au niveau de vie médian de l'Île-de-France plutôt qu'au niveau de vie médian national, le premier étant

supérieur au second. Avec ce nouveau seuil, le nombre de Franciliens supplémentaires pouvant être considérés comme pauvres au regard du coût de la vie dans la région est estimé à 452 000 : leur niveau de vie est compris entre 1 120 euros et 1 224 euros mensuels.

Avec cette approche régionalisée, l'Île-de-France pourrait être la région où la part des personnes considérées comme pauvres est la plus élevée de France métropolitaine, atteignant 19,3 % de la population : 15,5 % sont sous le seuil national de pauvreté et 3,8 % dans le halo ainsi défini. Ce résultat est cohérent avec le classement de l'Île-de-France en matière d'inégalités, la région étant la plus inégalitaire de France métropolitaine.

Les personnes appartenant au halo de la pauvreté vivent peu ou prou dans les mêmes zones géographiques que les personnes en situation de pauvreté monétaire, mais leur présence est plus

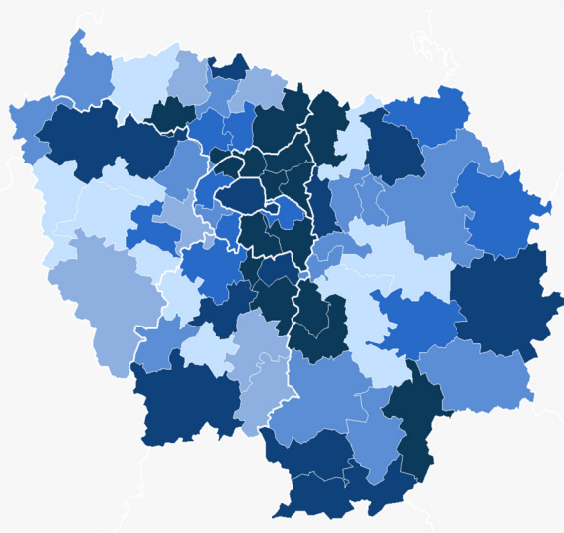
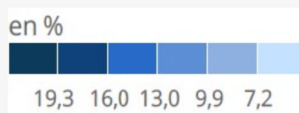
diffuse sur le territoire ; elle est notamment un peu plus visible dans les territoires situés aux franges de la région ▶ [figure 8b](#).

Leur poids dans la population départementale varie du simple (2,9 % dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines) au double (6 % en Seine-Saint-Denis). Le halo de la pauvreté monétaire atteint à nouveau son plus haut niveau dans l'établissement public territorial (EPT) Plaine Commune (7,2 %).

La population dans le halo et celle exposée à la pauvreté présentent un profil similaire : beaucoup de jeunes, de familles monoparentales et de locataires du parc social.

En revanche, le revenu des personnes dans le halo de la pauvreté provient plus souvent d'une activité professionnelle et moins souvent des prestations sociales que celui des personnes sous le seuil de pauvreté national.

### ▶ 8b. Taux de pauvreté et halo de la pauvreté, par EPCI et EPT



© IGN-Insee 2023

Géographie EPCI 2023

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

## Les prestations sociales constituent plus d'un tiers des revenus des ménages en situation de pauvreté

Les revenus des ménages en situation de pauvreté se caractérisent, outre leur faible niveau, par une structure particulière.

Les prestations sociales constituent ainsi 36,7 % du revenu disponible des ménages sous le seuil de pauvreté, une part sept fois plus importante que pour l'ensemble des ménages (5,0 %)

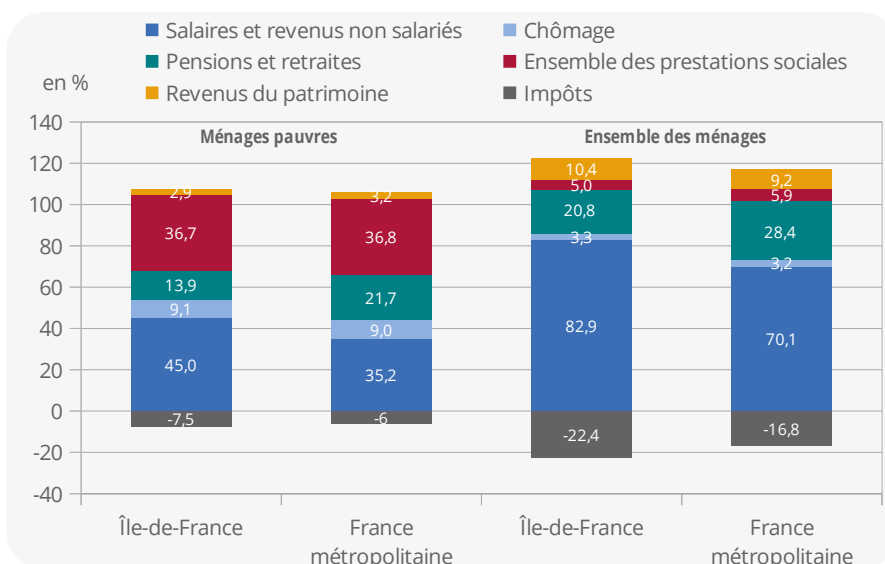
► **figure 9.** Dans une région marquée par la pauvreté, ces parts sont similaires à celles de France métropolitaine (respectivement 36,8 % et 5,9 %). Au sein des prestations, le premier poste est celui des *minima* sociaux (16,0 %). Le reste se partage entre prestations logement (9,8 %) et familiales (10,9 %). En 2020, l'Île-de-France se situe au 10<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines pour la part d'allocataires d'un *minima* social (AAH, ASS ou RSA socle) au sein de la population de 15 à 64 ans. La part des allocataires du minimum vieillesse au sein de la population de 60 ans ou plus est, elle, très marquée (3,7 %, 4<sup>e</sup> rang).

Les indemnités de chômage sont, elles aussi, plus présentes au sein des revenus des ménages en situation de pauvreté, comptant pour 9,1 % du revenu disponible contre 3,3 % pour l'ensemble des ménages.

Des proportions inverses s'observent, concernant les revenus du patrimoine (2,9 % contre 10,4 %). Les pensions, retraites et rentes, ne constituent que 13,6 % du revenu disponible après redistribution. Les revenus d'activité, salariée ou non salariée, composent eux aussi une part non négligeable des revenus disponibles des ménages en situation de pauvreté (45 %), mais nettement inférieure à celle observée pour l'ensemble des ménages (82,9 %).

Les salaires et revenus non salariés constituent la principale source de revenus déclarés avant redistribution, mais l'activité professionnelle ne prémunit pas toujours de la pauvreté. C'est le cas notamment des actifs connaissant des situations d'emploi intermittentes ou à temps partiel, ou simplement faiblement rémunérés.

## ► 9. Décomposition par grand poste du revenu disponible des ménages

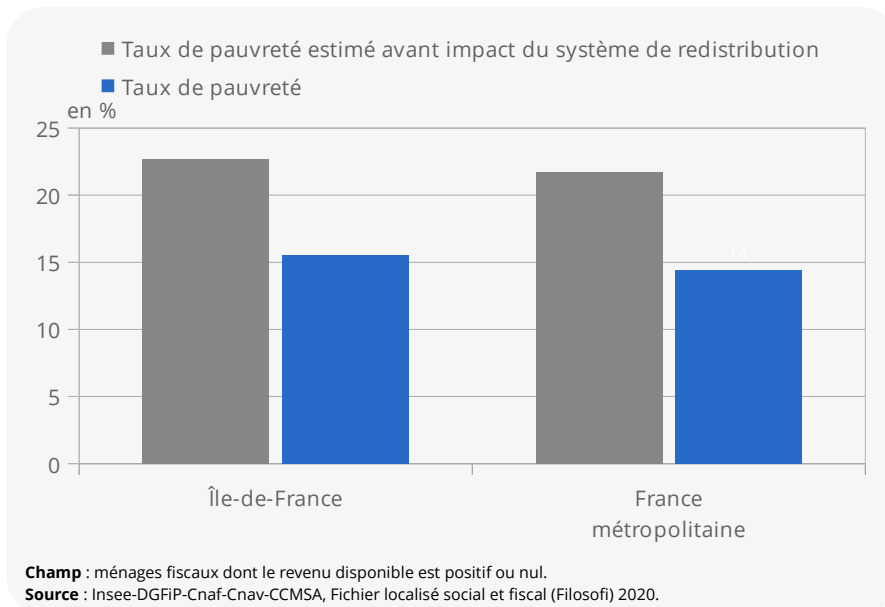


**Note :** les taux sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. Leur somme peut être différente de 100 %.

**Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

**Source :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

## ► 10. Taux de pauvreté avant et après impact du système de redistribution



**Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

**Source :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

## Les mécanismes de redistribution atténuent fortement la pauvreté

Les mécanismes de redistribution permettent un transfert de revenus, dont une partie substantielle est dirigée vers les ménages pauvres. Ils permettent dès lors une réduction significative de la pauvreté.

Avant la prise en compte dans le revenu des ménages des prestations sociales perçues et des impôts directs payés, c'est-à-dire avant redistribution, 22,7 % des ménages d'Île-de-France

pourraient être considérés comme pauvres ► **figure 10.**

Les mécanismes socio-fiscaux de redistribution entraînent une nette réduction de la pauvreté, de l'ordre de 32 % dans la région contre 34 % en France métropolitaine, la région étant la onzième région où l'effet redistributif est le plus marqué.

Parmi les départements de la région, la réduction du taux de pauvreté varie de 24 % à Paris à 37 % dans les Yvelines et en Seine-et-Marne. ●